

## SEANCE DU 08 DECEMBRE 2014

Le huit décembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

### Etaient présents :

David FERNANDEZ, Pierre THARIN, Claire LACOUME, Marie GUIDO, Véronique SAUZEDE, Gaétane MAUPPIN, Etienne MERVOYER, Laurence ROUSSET, Roland SIRE, Susan INGRAM

### Absents excusés :

Eliane LAFAILLE, procuration à Véronique SAUZEDE  
Laurent RIGAL, procuration à Gilbert SIMON  
Marc FLANDIN, procuration à David FERNANDEZ  
Alexandre APARICIO, procuration à Gaétane MAUPPIN

Secrétaire de séance: Véronique SAUZEDE

### Ordre du jour

- Délibération marché complémentaire RD118 – 1<sup>ère</sup> tranche
- Délibération RD 118 – 2<sup>ème</sup> tranche – DETR
- Délibération raccordement assainissements individuels au collectif, avenue d'Espérasa – DETR
- Délibération Taxe d'aménagement
- Délibération IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- Point avancement travaux
- Installation internet haut débit Xilan
- Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2014, il est approuvé à l'unanimité.

### **I- Délibération marché complémentaire RD118 - 1<sup>ère</sup> tranche :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé dans le cadre des travaux de réhabilitation de la RD 118 de procéder à la réalisation de travaux complémentaires, dont la plus-value financière doit être validée par le conseil par le biais d'une délibération.

Il indique le détail des travaux qui ont été corrigés au fil de l'avancement du chantier, tant sur la voirie que sur les réseaux, ont entraîné une moins-value de **56829,31€ HT**.

De même les travaux supplémentaires (réseaux, trottoirs, parkings...) génèrent une plus-value de 63968,81€ HT.

**Au final la plus-value s'élève à 7139,50€HT soit 8567,40€ TTC**, pour laquelle il est nécessaire d'établir un avenant au marché à la procédure adaptée de l'entreprise OCTP, notifié le 15/04/2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

- ❖ D'accepter de réaliser ces travaux complémentaires pour un montant de 7 139.50 € HT
- ❖ De porter ainsi le montant du marché de 294 594.98 € HT à 301 734.48 € HT
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

## **II- Délibération RD 118 – 2<sup>ème</sup> tranche - DETR :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de prendre une délibération spécifique pour déposer une demande subvention auprès de l'Etat Il rappelle que les travaux de remise à niveau de l'AEP ont été effectués sur la totalité de l'emprise au printemps 2014 et que la poursuite de l'effacement du réseau EDF et France Télécom ainsi que la reprise de l'éclairage public sont programmés par le SYADEN pour le début 2015.

Il indique que le réseau d'assainissement a fait l'objet d'une inspection télévisée par la société ACCES RESEAU de Carcassonne le 17 septembre 2014, le rapport établi a montré la très bonne qualité de ce réseau.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du PAVE réalisé par la commune en 2012, il a été préconisé le réaménagement des abords de la RD118 qui constituent l'axe transversal principal de la commune, mais également la mise en sécurité du chemin des Echarts dont les conditions d'accès des véhicules souhaitant s'engager sur la RD 118 ou bien accéder au chemin des Echarts, sont particulièrement dangereuses. La même dangerosité existe au même endroit pour les piétons.

Ainsi il convient de créer un nouvel accès sécurisé sur l'emprise des parcelles actuellement occupées par des bâtiments en ruine, dont la procédure d'acquisition est en cours auprès du cabinet de maître BESANCENOT, notaire à Carcassonne.

Monsieur le maire précise que le dossier qui va être présenté aux financeurs, a été validé tant dans la forme que sur le fond, par l'agence technique départementale (ATD) du conseil général de l'Aude et que la commune souhaite réaliser les travaux dès le printemps 2015.

Après avoir présenté le détail du projet tel qu'il a été constitué par le cabinet CETUR, l'ATD et la commission travaux, monsieur le Maire indique que les travaux sont estimés à 262 000€ HT soit 314 400€ TTC

Il propose au conseil le plan de financement sur le montant HT suivant :

- Etat / DETR.....	30%.....	78 600€
- Région.....	20%.....	52 400€
- Conseil général .....	30% .....	78 600€
- Commune autofinancement .....	20% .....	52 400€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, valide à l'**unanimité**

- \* D'approuver le projet qui lui a été présenté ;
- \* De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015, de la Région et du Conseil Général selon le plan de financement proposé ;
- \* De confier la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet CETUR INGENIERIE, suite au marché à bons de commandes en cours ;
- \* De lancer la consultation des entreprises, dès la mise en place des crédits ;
- \* D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, telles l'avant-projet (AVP), le projet (PRO), le bon de commande d'ingénierie ainsi que le marché des travaux et toutes les pièces liées à cette opération.

## **III- Délibération raccordement assainissements individuels au collectif, Avenue d'Espéraza - DETR :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, ainsi que de la carte du zonage d'assainissement et l'audit réalisé par le SPANC de la commune, via le cabinet OPALÉ, des travaux de réhabilitation du dispositif d'assainissement sont nécessaires avenue d'Espéraza, afin de raccorder 13 assainissements individuels non conformes au réseau

d'assainissement collectif à créer.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **191 540,00 €HT soit 229 848,00 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- D'ADOPTER le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, établi par le bureau d'études Opale et évalué à 191 540,00 € HT.
- DE PRESENTER une demande de financement pour la programmation 2014-2015 et sollicite de l'État au titre de la DETR, **du Conseil Général de l'Aude et de l'Agence de l'Eau** l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.
- DE REALISER cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- DE MENTIONNER dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :
  - Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau (65%) ⇒ 124 501,00 € HT
  - Subvention DETR (15%) ⇒ 28 731,00 € HT
  - Fonds Propres de la commune (20%) ⇒ 38 308,00 € HT
- PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans à compter de la notification de la subvention et achevée dans un délai de quatre ans à compter du jour du commencement d'exécution de l'opération.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.
- DÉCIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** ;

#### **IV- Délibération taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle s'intitule la taxe d'aménagement et est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 au taux de 4%.

Il indique que cette taxe objet de la délibération n° 2011/37 du 29 novembre 2011, a une validité qui prend fin le 31 décembre 2014 et qu'il convient de la reconduire dans le temps.

Il propose que cette taxe soit reconduite au taux de 4%

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE de reconduire d'année en année et sauf renonciation expresse et sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%.**

## V- Délibération IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) :

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une indemnité d'administration et de Technicité (IAT) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 existe au profit des personnels, selon les montants annuels réglementaires en vigueur affectés de coefficients multiplicateurs.

Il indique que la commission personnels s'est réunie pour examiner la situation de chaque personnel et présenter ses propositions au conseil.

Grade	Montant de référence Annuel réglementaire Valeur indicative 1/07/2010	Coefficient Multiplicateur  Voté
<u>Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe</u>		
BELLILI Valérie	464,29 €	8
<u>Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe</u>		
FAVRY Laurence	449.28	3,5
LATOURE Dominique	449.28	2
<u>Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</u>		
FERNANDEZ Alain	449.28	8
GARCIA Véronique	449.28	6,5
LAFFONT Sébastien	449.28	3,5
IGLESIAS Michel	449.28	3
MAUGARD Sabine	449.28	2

- Conformément aux dispositions du décret n° 2002-61 susvisé, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul l'IAT sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique.

- l'Indemnité sera versée mensuellement de décembre 2014 au 31 Décembre 2015 et pourra être supprimée en cas d'absence pour raison médicale.

-Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter de décembre 2014.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** ;

## VI- Points travaux :

### - **Cimetière :**

Monsieur le Maire indique au conseil que les travaux de réhabilitation de l'entrée du vieux cimetière ont fait l'unanimité auprès de la population. Il remercie Pierre Tharin, Sue Ingram et les personnels communaux qui ont parfaitement réalisé ce chantier. Il propose cependant que les piliers soient rehaussés sur l'extérieur de deux croix et que l'on réfléchisse à la pose d'une peinture de couleur en meilleure adéquation avec la couleur des pierres gravées.

### - **RD 118 :**

Monsieur le Maire indique que l'effacement du réseau France Télécom devrait être réalisé d'ici la fin de l'année. Les poteaux béton seront enlevés par l'entreprise ROBERT en début d'année 2015, ce qui permettra de terminer le béton désactivé. De même la société Eiffage posera les derniers enrobés à chaud, dont le

passage piétons surélevé, semaine 3 et OCTP posera le mobilier urbain semaines 1 et 2.

**-Logement communal :**

Problème récurrent d'humidité dans l'appartement sis Rue de la Gare, qu'il convient de corriger. Les entreprises Marin et Paccareau seront consultées pour donner une solution .les travaux seront réalisés en régie.

**- Plateau sportif :**

Les W.C. sont en cours de finition

**- Local des aînés :**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réaménagement du garage du foyer en local des aînés devront débiter rapidement et seront réalisés en grande partie en régie.

Claire LACOUME indique que dans le cadre du transfert envisagé de la bibliothèque, le conseil général est à même de fournir du mobilier adapté permettant la création d'un espace lecture.

**- Internet haut débit :**

Suite à la réunion publique de présentation du concept Xilan, Monsieur le Maire indique que le réseau doit être opérationnel à partir du 15 janvier 2015.

Il précise que dans le cadre du marché, la société Xilan a offert à la commune d'installer un relais supplémentaire pour conforter la réception route de Brézilhou et pour le hameau. Il annonce que les hameaux des Sauzils et de Ramounichoux (commune de FA), pourraient également bénéficier du haut débit par le biais de cette antenne supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Etat au titre d'un reliquat de budget DETR 2014, a accordé une subvention exceptionnelle de 9.000 €.

**VII- Questions diverses :**

**Vente terrains à Mr BONNAFOUS :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur Michel BONNAFOUS pour l'achat de deux terrains communaux cadastrés N° AO 108 et 109 pour une superficie de 2368m<sup>2</sup>. Il est proposé par l'acheteur la somme de 190€, ce dernier prenant à sa charge les frais notariés.

Le conseil valide à l'unanimité la vente de ces deux terrains et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette transaction.

**Maltraitance d'Animaux :**

Pierre THARIN informe les membres du conseil qu'un mouton aurait été laissé sans soins, dans un champ appartenant au propriétaire de la maison situé à côté de chez Monsieur THEVENET Michel. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement, cette situation lui a été signalée et qu'il est intervenu pour récupérer l'animal qui était dans un état sanitaire déplorable. Il l'a confié à un éleveur, le sauvant ainsi d'une mort certaine. Il attend la visite du propriétaire.

**Stationnement voiture :**

Pierre THARIN informe les membres du conseil que la voiture blanche stationnée sur le bord de la RD 118 au niveau de l'immeuble mitoyen de sa propriété, n'est plus en état de marche et qu'il entrave la circulation des piétons le long de la route. Une démarche sera engagée envers le propriétaire d'autant que les travaux concernant le cheminement piétonnier vont être engagés prochainement.

**Bâtiment château d'eau :**

Pierre THARIN indique que d'importantes infiltrations d'eau sont visibles au niveau des vannes du château d'eau et propose qu'il soit envisagé de refaire l'étanchéité de la couverture du bâtiment, en couvertine. La commission travaux proposera une solution technique la plus rapide et la moins onéreuse possible.

- **Ruine PESQUIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que ce dossier avance lentement et que courant janvier il conviendra de prendre les décisions utiles pour s'assurer de la maîtrise foncière de l'emprise pour y construire la nouvelle rampe d'accès aux Echarts.

- **Parking des pêcheurs :**

Gaétane MAUPPIN indique que plusieurs véhicules (une FIAT blanche et un RENAULT SCENIC...), en mauvais état, sont stationnés en permanence sur le parking des pêcheurs. Une ultime relance sera adressée aux propriétaires avant la prise de mesures plus radicales.

- **Eclairage public :**

Laurence ROUSSET informe le conseil que l'ampoule du lampadaire sis au niveau de l'immeuble VALET, Rue de la Gare, se grille régulièrement. C'est l'ensemble du mécanisme qui va être remplacé.

- **Carte à jour réseau d'eau :**

Roland SIRE pose la problématique de la mise en œuvre du service Carte à jour dont le coût s'élève à 5000€HT. Monsieur le Maire lui répond que la conjoncture économique du moment doit nous conduire à engager des dépenses répondant à un besoin immédiat et au profit de la vie quotidienne des Campenois. Après débat, cette remise à niveau est reportée à une date ultérieure.

- **Fin d'année pour les personnes âgées :**

Laurence ROUSSET demande si des boîtes de chocolat seront distribuées aux personnes âgées qui sont en Maison de retraite, à l'hôpital, où dans l'impossibilité de se déplacer.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de répertorier toutes ces personnes et de passer commande des chocolats à la Superette « Arc en Ciel » du village. Il insiste sur la nécessité de suivre attentivement cette population particulièrement fragile, notamment l'hiver.

- **Fleurissement :**

Sue INGRAM propose que la commune mette à disposition un terrain avec une petite serre, afin de pouvoir réaliser une partie des plantations pour le fleurissement du village, cette pratique permettrait de réaliser des économies.

Monsieur le Maire indique que pour le moment, la commune ne dispose pas d'un terrain adéquat. Et qu'il est preneur de toute proposition concrète.

Sue INGRAM demande s'il serait possible de placer un miroir face à l'allée du foyer, pour sécuriser l'intersection avec la route de Brézilhou, pour les véhicules venant du centre du village. Monsieur le Maire précise que le coût d'un miroir n'est pas neutre et que la visibilité est cependant satisfaisante. Des dispositions seront prises pour éviter tout stationnement de véhicule à l'angle du monument aux morts et qu'il peut être envisagé d'installer un panneau stop à cet endroit.

- **Goudronnage :**

Etienne MERVOYER trouve que le goudronnage du Chemin de Bellevue est bien au raz des terrains.

Monsieur le Maire répond que la commune a pu bénéficier dans le cadre de la fin de la campagne de goudronnage 2014, d'un fond de cuve de goudron, permettant de couvrir toute l'emprise à la satisfaction des utilisateurs.

- **Alimentation d'eau :**

David FERNANDEZ informe le conseil, que suite à la pauvreté de la pluviométrie depuis quelques mois et d'un étiage anormalement bas du fait d'EDF, l'alimentation en eau de la galerie qui alimente le réseau de distribution d'eau de la commune, a montré la fragilité de notre réseau, dans ces conditions au demeurant exceptionnelles.

Il a fallu recourir au réseau de secours alimenté par la LYONNAISE DES EAUX, pour une quantité de 900 m<sup>3</sup>, pour remettre à niveau les deux réservoirs, pourvoir dans de bonnes conditions à l'alimentation du village et maintenir la réserve nécessaire à la lutte contre l'incendie.

David FERNANDEZ précise qu'on ne pourra pas faire l'économie d'une étude d'ensemble sur la problématique afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.

**Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider les subventions à verser aux associations.

	<b>Subventions versées</b>
ACCA CAMPAGNE	200,00
ACCROCHE NOTE - COUIZA	60,00
ADPM- HAUTE VALLEE DE L'AUDE	60,00
ARPA- RUGBY -QUILLAN	100,00
ARTISTE ET CHEMIN	150,00
ASSOCIATION DES MAIRES	170,50
AUDE CLAIRE	100,00
C.C.A.S	1405,00
CINE CLUB -QUILLAN	50,00
CLUB PHILATHELISTE QUILLANAIS	75,00
COMITES DES FETES	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	850,00
CROIX ROUGE	50,00
FNATH	100,00
FOOT HAUTE VALLEE	80,00
GARBUSTE CAMPENOISE	200,00
GYMNASTIQUE CAMPENOISE	200,00
JUDO QUILLAN	200,00
LES CANAILLOUS	200,00
LIGNE QUILLAN SNCF	25,00
MEMOIRES DE CAMPAGNE	200,00
PETANQUE CAMPENOISE	0,00(*)
SAPEURS-POMPIERS ESPERAZA	100,00
SOUVENIR FRANÇAIS	200,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ECOLE COMMUNALE	500,00
FEMME EN MOUVEMENT (CONCERT PIANO)	200,00
CALANDRETA (école occitane Limoux)	200,00
ADIF déportés et internés de l'Aude	50,00
DEPASSONS LE HANDICAP	50,00

(\*) Subvention non versée cette année, du fait de l'absence de compte rendu d'assemblée générale et de bilan financier depuis quatre ans.

**Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE le versement des subventions telles que définies ci-dessus.**

Après le tour de table traditionnel, Monsieur le Maire remercie le conseil pour le travail accompli ces huit derniers mois dont l'engagement de chacun qui permet d'emblée de présenter un bilan de qualité.

Il souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à la fin janvier 2015 pour examiner le bilan financier de l'année 2014 et construire ensemble les budgets 2015.

Il clôture la séance à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire